Tristan THOMASSON

Vanessa DORBES-DUSSOUCHAUT

Notaires Associés
Succ.de Mes
UZON-MILLERET
LAVIT-CAMPISTRON
COURT
et MAGNAN

Tél : 05 63 63 13 91
Fax : 05 63 20 11 38

Site :
http://thomasson-dorbes-dussouchaut.notaires.fr

Mail: tristan.thomasson@notaires.fr
v.dorbes-dussouchaut@notaires.fr

Etude fermée le lundi

Office Notarial n° 82001 (CRPCEN)

Service Immobilier
Tél : 06 09 75 61 45
Mail: negociation.82001@notaires.fr

Annonces Immobilières
www.immobilier.notaires.fr

Membre d'une Association agréée.
Le règlement des honoraires
Par chèque est accepté

Notaires

OFFICE NOTARIAL
20,Boulevard G. Garrisson – Face au Cinéma "Le Paris"
BP 839 – 82008 MONTAUBAN Cedex

JE SOUSSIGNE, Maître Tristan THOMASSON, notaire MONTAUBAN, office notarial n° 82001

CERTIFIE ET ATTESTE avoir reçu le 16 avril 2024 l'acte contenant dépôt de convention de divorce par consentement mutuel sous seing privé contresignée par avocats dans le cadre de la procédure de divorce par consentement mutuel prévu par l'article 229 alinéa 1 du Code Civil, entre :

1°) Monsieur Nassim **ZAIBAK**, architecte, époux de Madame Emmanuelle **ABADIE**, demeurant à MONTAUBAN (82000), 12 avenue de Mayenne.

Né à EL BIAR (ALGERIE), le 10 mai 1977.

De nationalité Française.

Marié sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de GAUJAN (32420), le 9 août 2008 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Déclarant ne pas avoir eu de changement de résidence habituelle commune dans un autre Etat et ou de changement de nationalité au cours du mariage.

2°) Madame Emmanuelle **ABADIE**, commerciale, épouse de Monsieur Nassim **ZAIBAK**, demeurant à MONTAUBAN (82000), 12 avenue de Mayenne.

Née à TOULOUSE (31000), le 24 avril 1980.

De nationalité Française.

Mariée sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de GAUJAN (32420), le 9 août 2008 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Déclarant ne pas avoir eu de changement de résidence habituelle commune dans un autre Etat et ou de changement de nationalité au cours du mariage.

Ayant respectivement pour avocat,

Madame Emmanuelle ABADIE : Maître Caroline CHEREL, du barreau de TARN ET GARONNE, demeurant à MONTAUBAN (82000) 20 Rue Général SARRAIL.

Et Monsieur Nassim ZAIBAK: Maitre Amélie PIAZZON, du barreau de TARN ET GARONNE, demeurant à MONTAUBAN (82000) 15 Place Prax PARIS,

Conformément aux dispositions de l'article 229-1 du Code Civil, ce dépôt a donné ses effets à la convention en lui conférant date certaine et force exécutoire.

Par suite de cet acte de dépôt, le divorce a lieu le **16 avril 2024**

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à MONTAUBAN
Le 16 avril 2024

